

CALENDRIER DES INVITATIONS

AIDE-MÉMOIRE

INVITATION À LA COLLATION DES GRADES

NOTE IMPORTANTE

Les personnes terminant un MM ou un D au terme du mois de mai 2024 seront invitées à la collation des grades de juin 2025. Exception CG (voir page suivante)

Date d'envoi	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Commentaires
12 février	Été 2023 (DI)	Été - Automne 2023 (DI)	Été - Automne 2023 (DI)	À partir de cette date, les invitations sont générées au moins une fois par semaine et elles incluront progressivement les nouvelles personnes éligibles jusqu'au 24 mai.
1er mars	Automne 2023 (DI)	Hiver 2024 (DI)	Hiver 2024 (DI)	Des rappels sont envoyés au moins une fois par mois aux étudiantes et aux étudiants qui n'ont pas confirmés leur présence à la cérémonie.
11 mars	Hiver 2024 (CA ou CV)	Hiver 2024 (CA ou CV)		
24 mai	Fin de la période d'invitation -AUCUNE DEMANDE DE DÉROGATION APRÈS CETTE DATE -			
26 mai	Date limite d'inscription			
JUIN	Envoi d'un rappel aux personnes inscrites sur les renseignements importants liés à leur cérémonie.			

DÉROGATION

Début du traitement des demandes de dérogation

ABRÉVIATIONS

Statut de diplomation :

- DI : DIPLÔMÉ
- CA : ATTENTEDIPLO (CANDIDATURE AUTOMATIQUE)
- CV : ACCEPTDIPLO (CANDIDATURE VÉRIFIÉE)
- RD : REPORTDIPLO
- CG : Statut temporaire donné à une personne dont le rapport de cheminement sera satisfait seulement vers la fin mai et pour les dérogations

PERSONNES ÉLIGIBLES

- Statut de diplomation
- Session d'été 2023 : DI
 - Session d'automne 2023 : DI
 - Session d'hiver 2024 :
 - MM et D
 - DI du 28 février au 30 avril
 - B et M - CA, CV, RD et CG (page suivante)

LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE VIA MONPORTAIL ET CE, AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.

HIVER 2024 - INVITATION AUX PROGRAMMES B ET M

ÉTAPE 1

Envoi des invitations aux personnes dont le dossier est conforme (CA) : une seule opération exécutée le 11 mars 2024.

ÉTAPE 2

Envoi des invitations aux personnes dont le dossier a été révisé et identifié (CV) par les directions de programmes: opération exécutée au moins une fois par semaine en février, mars et avril et de 3 à 5 fois par semaine en mai.

- Plus les travaux de révision des dossiers se font tardivement, moins les personnes invitées auront de temps pour s'inscrire. La date limite d'inscription demeure la même, peu importe le moment d'envoi de l'invitation.
- Seules les personnes diplômées du 30 avril et du 31 mai peuvent recevoir leur diplôme lors de leur cérémonie.
- Une personne qui a été invitée et qui a confirmé sa présence peut assister à sa cérémonie même si elle n'est pas officiellement diplômée lors de celle-ci. Son diplôme lui sera posté une fois que l'obtention de celui-ci sera confirmée.
- Lorsqu'une personne a déjà été invitée, elle peut toujours s'inscrire à sa cérémonie, même si son statut de diplomation a changé.

ÉTAPE 3

Envoi des invitations pour les personnes finissantes de la session d'hiver dont le dossier sera identifié CV trop près de la date limite des inscriptions.

Exemples de situation

- Personne avec profil international dont le relevé de notes de l'université étrangère sera reçu au mois de mai.
- Personne en attente d'une reconnaissance d'acquis (cours TÉLMO, reconnaissance d'implication étudiante, etc.).
- Personne avec profil distinction et passage intégré
- Exigence de langue complétée à la fin mai.

Pour ces personnes finissantes, les directions de programmes peuvent créer un statut temporaire (CG) afin de générer une invitation avant que le dossier soit identifié CV. Cette personne pourra alors s'inscrire dans un délai raisonnable.

La personne de la faculté responsable de la saisie des dérogations sera en mesure de créer ce statut temporaire en utilisant le formulaire SYADERO. Le BSG procédera ensuite à l'envoi de l'invitation.

Étant donné que les opérations de diplomation sont exécutées seulement quelques jours avant la date limite des inscriptions, le processus d'identification des personnes diplômées probables est utilisé afin d'envoyer les invitations aux personnes concernées et ainsi leur donner suffisamment de temps afin de confirmer leur présence.

DEMANDES DE DÉROGATION

FONCTIONNEMENT

Une personne qui désire participer à la collation des grades, mais qui ne fait pas partie des personnes éligibles, peut faire une demande de dérogation afin d'y assister.

Cette option ne doit pas être offerte automatiquement à une à personne ou à un groupe de personnes. La ou les personnes concernées doivent en faire la demande.

1. La personne peut faire une demande de dérogation entre le 12 février et le 24 mai, directement au BSG ou à sa direction de programme.
2. Les demandes de dérogation de la session d'été 2024 peuvent être traitées par la direction de programme :
 - La personne gestionnaire des études doit vérifier le dossier étudiant afin de s'assurer que la personne devrait bel et bien terminer au terme de la session d'été 2024;
 - Cette personne demande ensuite à la responsable de la saisie des dérogations de sa faculté de générer l'invitation à l'aide du formulaire SYADERO;
 - Le BSG procédera ensuite à l'envoi de l'invitation.
3. Pour les autres types de demande de dérogation, les demandes doivent être envoyées à diplomes@sg.ulaval.ca.

MM - condition de base = dépôt initial

D - condition de base = déterminée par le BSG selon le dossier